

## **Le déploiement de la politique publique en faveur de l'apprentissage au sein du ministère de la culture et de la communication**

### **1) Objectifs fixés au MCC (RIM du 28/01/2015)**

- une première vague de 50 recrutements pour la rentrée de septembre 2015
- 75 nouveaux recrutements à la rentrée de septembre 2016
- afin d'atteindre à partir de cette date un « stock » de 125 apprentis par an.

### **2) Le déploiement de l'apprentissage au sein du MCC**

Saisine des structures et explication des orientations politiques par note du secrétaire général du 15 janvier 2015 (jointe en PJ).

### **3) La répartition des intentions d'accueil**

21 structures dont les implantations territoriales sont réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain ont fait part de leur intention d'accueillir un ou plusieurs apprentis dès 2015.

Les profils métiers recherchés sont très variés (métiers de la culture, de l'administration, de la gestion RH, des médias, etc.) et le niveau des diplômes préparés couvre l'ensemble de l'échelle de formations du CAP au Master.

Le ministère serait donc en mesure de remplir les objectifs fixés pour 2015 à la fois en termes quantitatifs et qualitatifs même si ces possibilités d'accueil restent à expertiser d'un point de vue réglementaire.

### **4) Une démarche interministérielle en cours d'élaboration**

- La DGAFP élabore actuellement des outils d'accompagnement au développement de l'apprentissage:
  - différentes circulaires d'application:
    - explicitant les règles relatives à la conclusion d'un contrat d'apprentissage (conditions pour être apprenti, durée du contrat, modalités de rupture, etc.) et à son exécution (conditions de travail d'un apprenti, rôle du maître d'apprentissage, formation, etc.)
    - donnant de la visibilité au soutien financier apporté aux ministères et aux opérateurs en 2015 et 2016 (rémunération et formation des apprentis) et précisant les circuits de financement et les modalités de contrôle.
  - un guide à l'usage des employeurs: éléments de droits, points de vigilance, accompagnement dans la démarche de publication des offres, de sélection, de recrutement des candidats et de cheminement dans le parcours de professionnalisation de l'apprenti.
  - des rencontres professionnelles dans le cadre de l'Ecole de la GRH et du management.
- Le secrétariat général diffusera largement ces outils qui lui permettront également de fournir un cadre ministériel au déploiement de cette politique.